



La Gazette de Ville en Selve

BULLETIN D'INFORMATIONS LOCALES ET MUNICIPALES

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'année 2020 aura été une année très singulière : que ce soit du point de vue social, économique ou culturel jamais nous n'avons été confrontés à une telle situation. Nous traversons, par cette crise sanitaire sans précédent, une période compliquée et fort contraignante. Les rassemblements ne sont toujours pas permis en cette période de fin d'année dite festive. Il nous faut rester encore prudent et limiter nos réunions familiales ou entre amis.

Vous l'aurez compris, il ne sera pas possible en janvier 2021 de rassembler nos aînés autour d'un repas chaleureux comme les années précédentes. Nous espérons pouvoir reporter et organiser cet événement en début d'été prochain.

De même, le traditionnel discours des vœux ne pourra pas être maintenu. Nous regrettons l'absence de ce moment d'échanges tant apprécié.

Quelques mots sur l'action de l'équipe municipale, dont la volonté est toujours d'améliorer notre cadre de vie et veiller à satisfaire l'ensemble des administrés.

Concernant les projets de la commune, plusieurs investissements ont été faits et d'autres sont en cours.

Principalement début 2020, a été réalisée la réfection de l'ancien secrétariat et du hall de la mairie. Une remise aux normes (aspect électrique, protection incendie et isolation thermique), accompagnée d'un sérieux rafraîchissement des peintures ont transformé ces locaux. Ce nouvel espace est à nouveau disponible pour le bénéfice des associations désirant mener leurs actions locales.

Actuellement, nous sommes en cours d'acquisition d'une trentaine d'hectares de forêt. Cet investissement aura été possible grâce à une situation saine de notre trésorerie. Cela permettra de mieux préserver notre environnement immédiat auquel nous sommes très attachés mais aussi garantira quelques revenus réguliers supplémentaires pour la commune par l'exploitation raisonnée de ces nouvelles parcelles boisées. Ainsi, nous gagnerons en autonomie financière et nous pourrons plus aisément répondre aux exigences futures.

Un autre projet d'envergure est aussi à l'étude. Il s'agit de la réfection des toitures des bâtiments de la mairie. Les toitures devenues très fragiles, soumises à des infiltrations répétées nous imposent à programmer une intervention globale. Les travaux permettront la reprise complète de l'isolation des combles et le remplacement des ardoises et de la zinguerie. Pour cette opération, l'année 2020 aura été l'année de préparation du montage des dossiers de demandes d'aides financières. Une subvention d'État nous a été octroyée à hauteur de 36% du montant du projet, estimé à 255 493 € H.T Une autre subvention du Département vient de nous être accordée à hauteur de 20%. Il n'est pas exclu de pouvoir bénéficier également d'un fond de concours de la communauté urbaine du Grand Reims. Nous pourrions concrétiser cette opération, au deuxième semestre 2021.

Début décembre, je vous ai annoncé l'aboutissement du déploiement de la fibre optique sur notre commune. L'accès au très haut débit est désormais possible pour les Gimbres. Voici une heureuse nouvelle.. La fibre s'est fait beaucoup attendre . Elle est maintenant chez nous.

Ces actions contribuent à améliorer votre environnement immédiat et votre confort de vie , à préserver et enrichir notre patrimoine, et rendre notre village toujours plus agréable.

J'espère répondre à vos attentes, je vous souhaite, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, d'heureuses fêtes de fin d'année et vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021.

Bonne lecture

Gilles Dessoye

Affouages Hiver 2020-2021

Les personnes intéressées par les affouages sont invitées à se manifester en Mairie avant le 04 janvier 2021.

Les lots seront attribués fin janvier 2021

Mairie de Ville en Selve

Modification des permanences

Permanence le **lundi** de 17h30 à 19h30
et **le vendredi de 16 h à 18 h**

Téléphone : 03.26.61.11.94
Email : commune-de-ville-en-selve@orange.fr
Site internet : www.ville-en-selve.fr

(Le secrétariat sera fermé entre Noël et jour de l'an)

Les Numéros d'urgence

- 15** - SAMU Urgence Médicale
- 17** - Police ou gendarmerie
- 18** - Pompiers
- 112** - Toutes urgences, depuis tous les pays européens
- 114** - Pour les personnes sourdes ou malentendantes : Envoi d'un SMS

Gendarmerie de Taissy

Tél. : 03 26 82 33 90

Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Reims

Tél. : 03 26 78 78 78
Urgences adultes : 03 26 78 76 02
Urgences pédiatriques : 03 26 78 75 21

Les Services de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Petite enfance : Association les Premiers Pas :

Accueil des enfants de moins de 2 ans
Tél 03.26.61.14.57 ou Tél 03.26.49.19.06
asspremierspas@orange.fr

Petite enfance : Les Petits Bouchons :

Accueil des enfants de 2 à 3 ans
Tél.: 03.26.61.13.67

Périscolaire – Extrascolaire - Bibliothèques :

Garderie, Cantine, Activités Périscolaires, Accueil de loisirs le mercredi et en période de vacances.
Renseignement : Pôle territorial VCMR (voir ci-dessous)

Gestion des déchets :

Informations sur le site www.grandreims.fr ou par téléphone au 03.26.02.90.90

Collecte :

Poubelles bordeaux : collecte le mardi matin
Poubelles jaunes : collecte le vendredi matin
Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de collecte.

Déchèterie :

Rilly-La-Montagne	Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi de 9h à 12h
Rue des Rozais	Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
	Vendredi de 14h à 18h

CUGR - Pôle Territorial Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Tél 03.26.49.19.06
Email : contact@ccvcmr.fr
Site : www.grandreims.fr
Adresse : Place de la République 51500 RILLY LA MONTAGNE

Ville en Selve au quotidien

Faisons appel à la sagesse de chacun, au respect de l'autre, à la tolérance et à la citoyenneté.

Adaptons notre comportement de tous les jours selon les règles du bien-vivre ensemble.

Pour l'esthétisme, la tranquillité, la salubrité, la sécurité publique, voici quelques règles de vie communale à respecter :

- Pour préserver la qualité de notre cadre de vie, assurer le bon écoulement des eaux pluviales et éviter l'engorgement des avaloirs, les habitants sont invités à **nettoyer régulièrement les caniveaux et les trottoirs** à l'aplomb de leurs propriétés. De même, il leur incombe **d'élaguer les arbres et arbustes** qui débordent sur le domaine public, de veiller à ne pas entraver la circulation ni gêner la visibilité.

- **Urbanisme** : il est vivement conseillé de se renseigner en mairie sur les règles d'urbanisme en vigueur avant tout commencement de travaux même succincts (construction, clôtures, modification de l'aspect extérieur de la construction existante, nouvelle affectation d'un local, etc..)

- Pour le respect du voisinage, il est demandé d'éviter **l'utilisation d'outils**, susceptibles d'occasionner une **gêne sonore**, en dehors des heures autorisées :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Une restriction complémentaire sur ces horaires doit être respectée pour le lotissement : pas de gêne sonore les dimanches et jours fériés toute la journée.

- Pour éviter d'engendrer des nuisances importantes pour son voisinage (fumée, odeurs...), sans compter les risques d'incendies éventuels, il est **interdit de brûler des déchets verts**. Une interdiction édictée pour plusieurs raisons :

- dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes sanitaires notables, la combustion de végétaux émettant des polluants tels que

des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérogènes ;

- dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des incendies.

- Plutôt que de brûler les déchets verts (herbe issue de la tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épluchures), les autorités préconisent leur **compostage ou leur collecte en déchetterie**.

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de déposer vos déchets verts en bordure de forêt**.

- Pour la sécurité de tous, en particulier celle de nos enfants, nous vous demandons de respecter scrupuleusement les **limitations de vitesse** en vigueur et nous vous invitons à beaucoup de prudence.

- Dans l'Allée du Bois, le stationnement est interdit sur les trottoirs : **cette interdiction fait l'objet d'un arrêté municipal n°2.71 du 13 mars 1971**. Par ailleurs, la circulation à sens unique **doit être respectée** et le **stationnement des voitures** doit se faire avec le souci de **ne pas gêner la circulation**. Des places de parking sont disponibles près des boîtes aux lettres. Pour rappel, la **circulation Allée du Bois** est limitée à **30 km/h**.

- **La destruction des nids d'hirondelles** est interdite

- Les personnes qui détiennent des chiens sont responsables de la gêne que ces animaux sont susceptibles d'apporter à la tranquillité publique, comme **les aboiements** répétés par exemple.

Sécheresse

Après plusieurs étés et automnes très secs, un déficit pluviométrique notoire est observé.

Ces conditions météorologiques plus sèches que la normale peuvent avoir de sérieuses conséquences sur l'état des constructions (apparition de fissures importantes, tassement des sols jusqu'au niveau des fondations des bâtiments, ...).

Devant cette situation, sachez que la municipalité est à l'écoute de toutes vos observations. Vous pouvez venir en mairie exposer vos constats.

Journée Sportive 2021

La journée sportive est prévue courant juin.

L'objectif est de réunir enfants et adultes pour pratiquer ensemble différentes activités sportives.

Toutes idées et suggestions sont les bienvenues pour l'organisation et la réussite de cet événement.

Pour clôturer cette journée, elle sera suivie d'un apéritif et d'un repas en soirée.

L'association de chasse offrira un sanglier à la broche.

Espaces de détente

Pour vos activités en pleine air et la pratique d'activités physiques, notre commune met à votre disposition des espaces de jeux variés :

- Un terrain de pétanque situé ruelle des Beaux Arts,
- Une table de Ping Pong et panier de basket dans la cour à l'arrière de la mairie.
- Un terrain de foot et de basket en sortie de village direction La Neuville en Chalois
- Plusieurs parcours d'orientation en forêt communale (descriptif disponible en mairie)

- Une immense forêt communale pour la randonnée, le footing, le VTT, etc

Horloge de l'Eglise

Le boîtier de commande de l'horloge de notre église Saint REMI a été récemment remplacé.

Désormais notre horloge sonne l'heure exacte !

Calendrier 2021 chasse communale

Les Samedis

02 janvier 2021
23 janvier 2021
06 février 2021
20 février 2021
27 février 2021

Boite à Livres

Installée dans le lavoir du centre du village, une boite à livres est à votre disposition et vous permet d'emprunter et d'échanger différents types de livres pour tous les âges.

N'hésitez pas à venir la visiter et à l'utiliser.